

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 juin 2010
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 6328^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 3 juin 2010, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 3 juin 2010, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6328^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et des forces de police à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Choi Young-Jin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Les membres du Conseil, M. Choi et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de forces de police ont eu un échange de vues. »

